

Séance du 15 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 11 septembre 2017

Présents : Pascal THEVENOUX, Xavier ANGLEYS, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Christophe RONGET, Matthieu ADELIN, Lionel BEAUPERE, Didier CHARPIN, Ludovic GOGUE, Michelle LATOUR, Didier MAURICE, Amélie PEREIRA, Philippe SABOT, Laurent TALON.

Absents excusés : Séverine LANDRE

Secrétaire de séance : Christophe RONGET

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 06 juillet 2017.

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

* Devis pour le remplacement de la vitre cassée à la cantine

* Devis Lantana Treyve Paysage

Le Conseil Municipal accepte ces ajouts

A L'ORDRE DU JOUR

Proposition de changement de fournisseur pour le gaz en citerne

Suite à la proposition faite par Antargaz pour le marché du gaz en citerne, concernant les 4 cuves de la commune (1 Antargaz +3 Butagaz), Le Conseil Municipal décide de poursuivre sur le contrat actuel pour la citerne Antargaz du logement sis (10 route de Coulanges) et d'engager une poursuite de la réflexion sur les autres citernes compte tenu des travaux que cela engage (remplacement des cuves dont une enterrée).

Courrier de Monsieur ROY Louis pour une demande de raccordement à l'assainissement collectif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier envoyé par Monsieur Roy « 7 Route de la Loire » demandant une extension du réseau collectif d'assainissement au nom de plusieurs propriétaires avoisinants. Le Conseil Municipal ne pouvant pas répondre sur la faisabilité technique du projet décide de consulter le SIVOM dans un premier temps avant de s'engager sur une étude plus approfondie.

Décision concernant la parcelle ZT44

Monsieur le Maire Pascal THEVENOUX s'étant retiré de la salle du Conseil, Xavier ANGLEYS a soumis au vote la délibération suivante :

Le Conseil Municipal prend acte d'une part des réticences locales vis-à-vis du projet touristique sur la parcelle ZT44 et d'autre part du renoncement de Madame Laëtizia Reure THEVENOUX à poursuivre sur cette parcelle. En conséquence, le Conseil Municipal n'envisage plus, pour le moment, la vente de cette parcelle. Cette délibération a été votée à l'unanimité des 13 membres.

Information sur la réalisation de l'emprunt inscrit au budget principal

Le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à consulter les banques lors de sa dernière réunion et à retenir la proposition la plus intéressante. L'emprunt de 70 000€ a été réalisé auprès du Crédit Agricole pour une durée de 10 ans au taux de 0.9%.

Mise en route de l'agenda accessibilité

Suite à la loi du 5 août 2015 qui impose à l'ensemble des propriétaires ou exploitants d'ERP (Etablissement Recevant du Public) de communiquer à l'administration le niveau d'accessibilité de leurs établissements recevant

du public ainsi que la programmation de travaux nécessaires à la mise en conformité des locaux. Le Conseil Municipal décide de s'engager dans le dispositif par la production d'un agenda d'accessibilité programmé.

Décisions modificatives concernant le budget principal

Suite à l'encaissement d'un chèque sans provision (pour lequel la trésorerie ne peut pas engager de poursuites car inférieur à 30€), il convient de procéder aux opérations suivantes :

Fonctionnement :

022 Dépenses imprévues	-16.40€
673 Titres annulés sur exercice antérieur	+16.40€

Suite à des besoins particuliers pour la zone de loisirs et la voirie, il convient de procéder aux opérations suivantes :

Investissement :

Opération d'équipement n° 335	Numérotation des rues	-3241.24€
Opération d'équipement n° 342	Ordinateur	-226.10€
Opération d'équipement n° 343	Tennis	-1924.91€
Opération d'équipement n° 344	Zone de loisirs	+4618.88€
Opération d'équipement n° 334	Voirie	+773.37€

Remplacement de la fenêtre cassée à la cantine

Une fenêtre de la cantine ayant été cassée il convient de la changer. Le devis de la SAS Menuiserie Potier a été retenu pour un montant de 618€ TTC

Devis Lantana Treyve Paysage

Dans le cadre de l'utilisation de méthodes alternatives au désherbage chimique, un devis a été demandé à titre expérimental pour un essai d'hydromulching dans la zone libre au fond du cimetière entre les deux murs et le columbarium. Cette technique consiste à un engazonnement pérenne avec une flore à faible développement végétatif et nécessitant un rythme de tonte très espacé (2 à 3 par an) pour un coût de 2.80€ au m². Le Conseil Municipal intéressé par la méthode souhaite s'informer davantage avant de se prononcer et souhaiterait voir des réalisations concrètes.

Questions diverses

Commission bulletin municipal : Christophe RONGET informe le Conseil Municipal que le prochain bulletin municipal est lancé. Les associations peuvent faire parvenir en mairie textes et photos concernant leurs activités annuelles.

Commission bibliothèque : Suite au don de livres effectué par Monsieur LESERT auprès de la commune, que le Conseil Municipal remercie, la commission se réunira pour travailler sur la mise à disposition de ces livres auprès du public sachant que la gestion doit être séparée du fonctionnement des livres de la médiathèque départementale.

Commission hôtel restaurant « La Péniche » : Suite à différents courriers, notamment celui de Monsieur BUNOUF qui souhaite pour de raisons de santé renoncer à l'exploitation de l'hôtel restaurant et celui de Monsieur REPOUX qui souhaite rencontrer le Conseil Municipal dans le cadre d'une candidature, la commission sera réunie en fonction des nécessités. Elle rencontrera notamment Monsieur BUNOUF pour évoquer les questions relatives à l'arrêt de son activité et ensuite Monsieur REPOUX pour la présentation de son projet.